

LYON, le 16 mars 2015

Objet : Année Recherche

A l'attention des internes Pharmacie (Biologie Médicale, PHPR et IPR)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre **internat**, il vous est possible de bénéficier d'une année recherche, au cours de laquelle vous percevrez votre rémunération d'interne. Il s'agit d'une année supplémentaire de votre cursus, effectuée dans un laboratoire de recherche agréé reconnu par le contrat quadriennal université-ministère ou dans un laboratoire étranger équivalent. **Cette année ne peut pas se dérouler après la fin de l'internat.**

Principes généraux de l'année recherche

L'année recherche est une année de formation « à et par la recherche ». Elle s'adresse principalement aux internes titulaires d'un M1 pour réaliser un M2R (M2 recherche).

L'année recherche peut concerner les internes titulaires d'un M2R et déjà engagés dans un cursus de doctorat d'université.

Modalités d'attribution

- Tous les internes **SAUF** ceux en fin de cursus (c'est-à-dire ceux qui ne seront plus internes le 1^{er} novembre 2015) peuvent déposer un dossier de candidature.
- Un interne qui avait déposé un dossier au cours des années précédentes et qui n'avait pas été retenu, peut candidater à nouveau.
- Un jury inter-régional étudiera les dossiers. Il retiendra les dossiers en fonction des projets déposés.
- Selon le nombre de postes offerts à l'année recherche, nombre non connu à ce jour, le jury arrêtera la liste des internes admis à effectuer leur année recherche du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 inclus.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au JEUDI 21 MAI 2015.

- La trame du dossier, jointe au présent courrier, doit être **obligatoirement renseignée**.

Les résultats vous seront communiqués par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) au plus tard le 15 septembre de l'année de dépôt du projet. La répartition est fixée par interrégion et subdivision.

En vous remerciant de bien vouloir vous conformer à ces instructions, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Les Doyens des facultés de Pharmacie de
Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon,

Brigitte Vennat, Christophe Ribuoat, Christine Vinciguerra

Pour mémoire

Année universitaire 2014/2015 : Journal Officiel du 1^{er} août 2014 – pour la Région Rhône Alpes Auvergne = 8 postes pour les internes pharmaciens

Rappel des conditions de dépôt des candidatures

- ***Ne pas terminer l'internat au 1er novembre 2015***
- Prévoir d'effectuer l'année recherche du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016
- Utiliser **obligatoirement** la trame joint au dossier
- Déposer la candidature **AVANT LE JEUDI 21 MAI 2015** à l'adresse suivante :
 - dans le secrétariat 3^{ème} cycle de votre faculté de rattachement
 - avec une copie électronique à Mme Vernay : carole.vernay@univ-lyon1.fr